

Projet pour réaliser une Assemblée Nationale composée d'un nombre égal de députés hommes et femmes?

Comment y arriver ?

- A supposer que l'ensemble des comtés soit un nombre pair. Ex. : 126 comtés ;
- Jumeler, tous les comtés. Ex. : 126 comtés = 63 comtés jumelés ;
- Chaque comté jumelé aura à élire un député masculin et un député féminin indépendamment de l'allégeance politique.
- On obtient ainsi, 63 comtés jumelés, comprenant, 63 hommes élus et 63 femmes élues pour une Assemblée Nationale de 126 députés.

Nous obtenons ainsi une Assemblée Nationale vraiment égalitaire.

Je m'explique ;

Supposons les anciens comtés « A » et « B », en les jumelant, cela devient le nouveau comté jumelé « AB ». Pour ce nouveau comté « AB », on a un bulletin de vote pour un homme et un bulletin de vote pour une femme. Le nouveau comté « AB » est donc représenté par un homme et une femme.

Admettons qu'on ne veut pas changer le nombre de base de 125 comtés, ou qu'on préfère un nombre impair, on pourrait pour le comté non jumelé, élire quand même un homme et une femme afin de maintenir l'égalité. Les députés de ce comté auraient droit seulement à un demi vote chacun. On aurait alors 62 votes et demi masculins et 62 votes et demi féminins pour un total de 125 votes. C'est une autre alternative.

On pourrait à la rigueur avoir deux présidents de l'assemblée Nationale, soit un homme et une femme, qui siègeraient de façon alternative selon des règles établies d'avance.

Ce projet a pour principal avantage d'assurer l'égalité entre hommes et femmes, tel que reconnu par la Charte des Droits et d'utiliser à peu de choses près les structures existantes.

Je considère extrêmement important de régler honorablement ce problème de représentativité gouvernementale et de justice sociale envers les femmes. Le Nunavut serait-il plus avantgardiste que nous, puisque en effet ce peuple a tenu un référendum le 26 mai 1997 pour obtenir un gouvernement composé d'un nombre égal d'hommes et de femmes. Alors pourquoi pas un référendum au Québec sur cette question !

Je souhaite qu'un jour les femmes soient vraiment égales dans tout !

René Lépine

Mon projet a pour but, de réaliser une représentativité égale hommes/femmes à l'Assemblée Nationale.

Depuis longtemps, les femmes essaient d'avoir l'égalité avec les hommes en politique et la seule façon d'y arriver, c'est en étant au gouvernement. Dernièrement, j'ai lû dans le journal que plusieurs pays dont l'Argentine, la Bolivie et le CostaRica, ont voté des Lois qui garantissent aux femmes, une représentation entre 20% et 30%. À mon avis, ce n'est pas l'égalité, mais de la charité. Les femmes représentent la moitié de la population, pas 20% ou 30%. De plus, la tendance en politique, c'est de placer des femmes dans des comtés perdus d'avance.

Pour remédier à la situation, j'ai élaboré le projet suivant :

Réaliser une Assemblée Nationale composée d'un nombre égal de députés hommes et femmes de la façon suivante ;

- Supposont que l'ensemble des comtés soit un nombre pair. Ex. : 126 comtés ;
- Il faut jumeler, tous les comtés. Ex. : 126 comtés donne 63 comtés jumelés ;
- Pour chaque comté jumelé on élit un homme et une femme indépendamment de l'allégeance politique.
- On obtient ainsi, 63 comtés jumelés, comprenant, 63 hommes élus et 63 femmes élues pour une Assemblée Nationale de 126 députés.

Nous obtenons ainsi une Assemblée Nationale vraiment égalitaire.

Je m'explique différemment ;

Supposons les anciens comtés « A » et « B », en les jumelant, cela devient le nouveau comté jumelé « AB ». Pour ce nouveau comté « AB », on a un bulletin de vote pour un homme et un bulletin de vote pour une femme. Le nouveau comté « AB » est donc représenté par un homme et une femme. Pour chaque comté jumelé, chaque parti politique présente un homme et une femme.

Admettons qu'on ne veut pas changer le nombre de base de 125 comtés, ou qu'on préfère un nombre impair, on pourrait pour le comté non jumelé, élire quand même un homme et une femme afin de maintenir l'égalité. Les députés de ce comté auraient droit seulement à un demi vote chacun. On aurait alors 62 votes et demi masculins et 62 votes et demi féminins pour un total de 125 votes. C'est une autre alternative.

On pourrait à la rigueur avoir deux présidents de l'assemblée Nationale, soit un homme et une femme, qui siègeraient de façon alternative selon des règles établies d'avance.

Ce projet a pour principal avantage d'assurer l'égalité entre hommes et femmes, d'utiliser à peu de choses près les structures existantes et sans augmenter le fardeau fiscal des contribuables.

Ma présentation est terminée, je vous remercie.

René Lépine,
320 route 161
Stratford, Qc
G0Y 1P0
2006/02/04
courriel : inv.renelepine@sympatico.ca